



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Actualité de la recherche et de la formation des médecins sur la maladie de Lyme

Question écrite n° 32326

Texte de la question

M. Thierry Michels interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'actualité de la recherche sur les maladies vectorielles à tiques. La publication, en juin 2018, du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques s'est suivie de l'annonce d'un protocole national de diagnostic et de soins plus tard renommé recommandation de bonne pratique (RBP) prévoyant la mise en place d'un parcours gradué de soins. Cinq centres de référence ont alors été choisis pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques. En septembre 2019 était prévue à la Haute autorité de santé la reprise des travaux d'actualisation de la RBP pour les maladies transmissibles par les tiques. Compte tenu de l'augmentation du nombre de cas de personnes porteuses de la maladie de Lyme en 2018, qu'advient-il des travaux d'actualisation de ces bonnes pratiques et de l'avancée de la recherche sur les maladies vectorielles à tiques ? Plusieurs études, et notamment celle menée par le professeur Éric Caumes publiée en septembre 2018 dans *Clinical Infectious Diseases* et évoquée dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire, démontrent que moins de 10 % des patients consultant pour un diagnostic présumé de la maladie de Lyme sont réellement atteints par cette maladie. De fait, il l'interroge sur la formation des médecins généralistes relative au diagnostic de la maladie de Lyme en université.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Michels](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32326

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6434

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)